

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 28 avril 2026.

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Xavier TOURNEUR, Maire.

Présents : Mme Chantal WIART, M. Alexandre HERMAN, Mme Nathalie CLÉE, M. Patrice GAMBU, Mme Coraline AUDIGUIER, M. Thierry BAUSMAYER, M. Joffrey DUPRESSOIR, Mme Gwendoline GOSSET, M. Léo LENORMAND, Mme Aurélie CARDOT, M. Jean-Pierre BOILLET, M. Philippe GRONDEAU.

Absents excusés : Mme Liliane BRODIEZ donnant pouvoir à Mme Chantal WIART ; M. Alain MAQUIN-BELLENGER donnant pouvoir à M. Xavier TOURNEUR ;

Absents : /

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Nathalie CLÉE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h02.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune d'Ecouis ;

Vu le compte financier unique 2025 de la commune d'Ecouis ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contribution et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal examine le CFU communal 2025 qui s'établit ainsi :

➤ **Section de fonctionnement :**

○ Recettes : 627 028,55 €

○ Dépenses : 594 605,54 €

Soit un résultat positif de 32 423,01 €

➤ **Section d'investissement :**

○ Recettes : 226 964,76 €

○ Dépenses : 132 417,03 €

Soit un résultat positif de 94 547,73 €

Le résultat cumulé, au 31/12/2025, se présente ainsi :

➤ **Pour la section de fonctionnement** : un excédent cumulé de 574 452,33 €

- **Pour la section d'investissement** : un déficit cumulé de – 20 249,07 €

Le Maire étant sorti, Mme Chantal WIART, doyenne d'âge, prend la présidence et demande aux membres de procéder au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 de la commune d'Ecouis et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après présentation du CFU 2025,

Au vu des résultats de fonctionnement et d'investissement présentant les résultats suivants :

- *Section de fonctionnement* : 574 452,33 €
- *Section d'investissement* : - 20 249,07
- *Restes à réaliser* : 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement), les membres du conseil, après en avoir délibéré, affectent les résultats de la manière suivante :

- Affectation à l'article R002 de la SF « excédent reporté » : 554 203,26 €
- Affectation à l'article D001 de la SI « déficit reporté » : - 20 249,07 €
- Couverture du besoin de financement à l'article 1068 : 20 249,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2025.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions accordées aux associations selon le détail suivant :

Associations	Pour mémoire Montant voté en 2025	Montant voté pour 2026
Comité des Fêtes	5 000 €	5 000 €
Foyer Educatif et Culturel de l'IME	300 €	300 €
Coopérative de l'école d'Ecouis	200 €	200 €
Amicale de la Maison Retraite d'Ecouis	200 €	200 €
CFAIE	150 €	150 €
Restos du Cœur	200 €	200 €
CFA BTP Normandie	75 €	75 €
Sport, Loisirs et Culture	1 000 €	1 000 €
Association Escovienne des Parents d'Elèves	200 €	200 €
CFA – CFPPA	0 €	0 €
Normandie Lorraine	0 €	100 €
Union Sportive d'Etrepagny	0 €	300 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2026 soit :

- Foncier bâti : 44,16 %

- Foncier non-bâti : 48,52 %
- Taxe d'habitation : 10,92 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2026, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,8 % (contre 1,3 % l'année passée).

BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal prend connaissance du projet du budget primitif 2026 qui se décompose ainsi :

- **Section de fonctionnement :**
 - Recettes : 1 195 282,74 €
 - Dépenses : 1 195 282,74 €
- **Section d'investissement :**
 - Recettes : 157 249,07 €
 - Dépenses : 157 249,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026.

REPRÉSENTANTS DES HABITANTS AU SEIN DE L'EHPAD

Il appartient au conseil municipal de désigner les représentants des habitants au sein de l'EHPAD Les Quatre Vents. Après délibération, le conseil municipal désigne Mme Josiane MAUCORPS et Mme Bérange BENNETOT représentantes des habitants au sein de l'EHPAD.

PROPOSITION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A la suite des récentes élections, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Les commissaires sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la liste de propositions de 24 personnes.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : GAEC DE LA LANDE ST OUEN

M. Herman arrive à 20h30.

Une consultation publique relative à la demande d'augmentation de l'effectif de bovin à l'engraissement sur la commune de Lorleau par le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) de la Lande de Saint Ouen aura lieu du 11 mai au 8 juin 2026.

Le conseil municipal rend un avis favorable à ce projet (14 voix pour et 1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

- M. Herman et Mme Gosset signale qu'un riverain stationne régulièrement des véhicules sur le trottoir devant chez lui le soir plutôt que d'utiliser le parking à proximité. M. Tourneur et M. Herman se

rendront sur place afin de sensibiliser le propriétaire sur la nécessité de respecter les places de stationnement matérialisées. M. Tourneur se rapprochera également du garage Mazeline Auto, Route de Villerest, afin de demander l'enlèvement des 2 véhicules stationnés depuis plusieurs mois sur le trottoir.

- Une pétition a été transmise à la mairie signée par des habitants du hameau de Villerest afin de solliciter divers travaux au hameau (abattage arbres, réfection voirie, enfouissement réseaux). Les conseillers ont pris connaissance de ces demandes et ont débattu des points sollicités.
En conclusion, les élus vont se rapprocher des habitants à proximité des arbres jugés dangereux. Concernant, la réfection de la voirie Grande Rue, ce point ne sera pas envisagé pour le mandat en cours (d'autres rues seraient prioritaires pour une réfection). De même pour l'enfouissement des réseaux.
- M. le Maire s'est rendu chez la voisine du logement de l'école où le mur de séparation s'est en parti effondré en début d'année. Une prise de contact a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France afin de connaître les possibilités de reconstruction. La mairie est dans l'attente de son retour.
- M. le Maire informe les conseillers que suite à plusieurs demandes d'usagers, il est envisagé l'augmentation des horaires d'ouverture de l'agence postale. Lors de la prochaine réunion du conseil municipal, sera mis à délibération l'ouverture 2 matinées par semaine. Les conseillers approuvent cette proposition.
- Le contrôle de légalité a informé la mairie de l'annulation de la délibération n° 2026-008 concernant la désignation des représentants au sein du Syndicat des Eaux du Vexin Normand (SIEVN). En effet, la gestion de l'eau étant une compétence de Seine Normandie Agglomération, la mairie ne peut pas désigner de représentants au sein du syndicat. Seine Normandie Agglomération prendra prochainement une délibération validant les propositions de délégués (titulaires et suppléants) des communes membres. Pour la commune d'Ecouis, M. Alexandre HERMAN sera délégué titulaire et M. Xavier TOURNEUR délégué suppléant.
- Un courrier d'Orange a été reçu ce jour en mairie informant les services de la fermeture du réseau cuivre sur la commune en 2030. Une information sera mise au bulletin municipal afin de sensibiliser les escoviens n'étant pas encore raccordé au réseau fibre de la nécessité de se rapprocher de leur opérateur pour éviter une coupure par la suite.
- Un administré de Mussegros s'est rapproché de la mairie au sujet de l'entretien des talus aménagés pour la régulation des eaux pluviales au hameau. Il propose de nettoyer la partie publique au niveau de chez lui. Pour rappel, ce chantier n'étant toujours pas réceptionné avec les services de Seine Normandie Agglomération, il n'est pas encore possible d'effectuer l'entretien des lieux. M. Herman rappelle qu'une réserve doit être émise lors de cette réception puisque la haie n'a pas été implantée comme convenu sur les plans d'aménagement et rend impossible le passage d'engins pour l'entretien de l'espace. M. le Maire se rapprochera des services de SNA. L'administré a également signalé que l'abri bus de Mussegros a été tagué récemment. Les agents techniques iront prochainement s'occuper de ce point.
- M. Herman demande si le propriétaire Route de Villerest a été contacté concernant les travaux engagés sur sa parcelle. Pour rappel, un propriétaire ayant déposé un dossier de réfection de sa clôture a commencé des travaux manifestement pas en adéquation avec l'autorisation d'urbanisme délivrée. Un courrier recommandé a été transmis au pétitionnaire mais sans réponse à ce jour. M. le Maire prendra contact directement avec lui rapidement.
- M. le Maire informe les conseillers qu'un administré l'a sollicité pour l'installation d'un miroir à la sortie de son portail. En effet, la maison voisine étant avancée et ne permettant pas une visibilité suffisante pour sortir en sécurité de chez lui, il souhaiterait installer un miroir en face de son portail. M. le Maire va étudier la demande.
- M. Herman propose de faire le tour de la commune afin de vérifier que l'entretien des haies et des arbres des propriétés jouxtant le domaine public.
- M. Boillet demande s'il est possible de remettre en état (lasure, ardoises, nettoyage) l'abribus sous la mairie.
- Mme Wiart demande quand aura lieu le fauchage par le Syndicat de Voirie. M. le Maire l'informe qu'il aura lieu 2^{ème} partie du mois de mai.

- M. le Maire rappelle aux conseillers la commémoration du 8 mai et leurs donnent rendez-vous à 11h00 au monument aux morts. S'en suivra un moment convivial à la salle des fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Xavier TOURNEUR

Les conseillers,
Coraline AUDIGUIER

Thierry BAUSMAYER

Jean-Pierre BOILLET

Liliane BRODIEZ

Aurélie CARDOT

Nathalie CLÉE

Joffrey DUPRESSOIR

Patrice GAMBU

Gwendoline GOSSET

Philippe GRONDEAU

Alexandre HERMAN

Léo LENORMAND

Alain MAQUIN-BELLENGER

Chantal WIART